

ANNEXE 5

Présentation du concept d'aménagement



Québec, le 13 mars 2002

(22 organismes qui se sont prononcés lors de la consultation publique)

OBJET : Présentation du concept d'aménagement du littoral Champlain

Madame (Monsieur),

La consultation publique tenue dans le cadre du dossier *Pour redonner le fleuve aux Québécois* a été l'occasion pour de nombreux organismes et citoyens de notre capitale d'enrichir le projet de réaménagement du boulevard Champlain mis de l'avant par la Commission de la capitale nationale du Québec et le ministère des Transports du Québec.

Les idées et les attentes de celles et ceux qui se sont exprimés ont été intégrées dans le rapport *La promenade Samuel-de-Champlain : les Québécois veulent renouer avec leur fleuve*, lequel a servi de principale source d'inspiration pour le consortium mandaté afin de produire le concept d'aménagement et de design urbain du littoral Champlain.

Le concept d'aménagement proposé par le consortium a le mérite de répondre aux exigences des deux promoteurs du projet et d'intégrer les principaux éléments à mettre en valeur sur le littoral Champlain tout en se conformant aux recommandations du rapport produit suite à la consultation publique.

La Commission invite maintenant tous les organismes directement concernés par le projet à commenter cette proposition d'aménagement afin de pouvoir ensuite statuer sur un concept d'aménagement définitif répondant aux besoins et aspirations des principaux utilisateurs du littoral Champlain.

Dans ce contexte, vous êtes cordialement invité(e) à une rencontre de concertation qui se tiendra au siège social de la Commission et lors de laquelle les professionnels du consortium vous présenteront leur proposition en détail, répondront à vos questions et prendront bonne note de vos recommandations. Le *Programme des rencontres de concertation* annexé à la présente vous informe de la date et de l'heure à lesquelles votre organisme est convoqué.

Pour toute information supplémentaire et pour confirmer votre présence à la rencontre de concertation prévue pour vous, je vous prie de contacter monsieur Marc Bertrand, secrétaire du comité de suivi, au numéro 644-2531.

En terminant, nous vous prions de croire, Madame (Monsieur) en nos sentiments les meilleurs,

M. Jean Jobin,
conseiller en design urbain et chargé de projet

c.c. M. Pierre Boucher, Commission de la capitale nationale du Québec
M. Serge Filion, Commission de la capitale nationale du Québec
M. Réal Lestage, Gauthier, Daoust, Lestage

p.j. Programme des rencontres de concertation

LISTE DES PARTICIPANTS
Présentation du concept d'aménagement du littoral Champlain

Yacht-Club de Québec

Président : → Jacques Dutil
Directrice générale : Françoise St-Pierre
Adresse : 1061, boul. Champlain
C.P. 1035, Succ. Terminus
Québec (Québec) G1K 7B7
Téléphone : (418) 681-4617
Télécopieur : (418) 681-5604

Croisières AML

Président : → Edouard Hamel
Vice-président : Yves Hamel
Adresse : 124, rue Saint-Pierre
Québec (Québec) G1K 4A7
Téléphone : (418) 692-2634
Télécopieur : (418) 692-0845

Boulet Lemelin Yacht inc.

Président : → Richard Boulet
Vice-président : François Lemelin
Adresse : 861, boul. Champlain
C.P. 2538
Québec (Québec) G1K 7R3
Téléphone : (418) 681-5655
Télécopieur : (418) 681-4967

Conseil des monuments et sites du Québec

Vice-président : → Pierre Larochelle
(conseil d'administration)
Adresse : 82, Grande Allée Ouest
Québec (Québec) G1R 2G6
Téléphone : (418) 647-4347
Télécopieur : (418) 647-6483

Coalition pour l'aménagement du front fluvial de Québec

Présidente : → France Gagnon Pratte
Administratrice : Marie Nolet
Adresse : 82, Grande Allée Ouest
Québec (Québec) G1R 2G6
Téléphone : (418) 647-4347
Télécopieur : (418) 647-6483

Université Laval

Responsable :

Adresse :

→ Denise Piché
Département architecture
Pavillon du Petit Séminaire
Université Laval
Cité universitaire
Sainte-Foy (Québec) G1K 7P4
(418) 656-2131 p. 3103
(418) 656-2785

Téléphone :

Télécopieur :

Administration portuaire de Québec

Président :

Président directeur général :

Adresse :

Jean-Paul Morency
→ Ross Gaudreault
150, rue Dalhousie
C.P. 2268
Québec (Québec) G1K 7P7
(418) 648-3640
(418) 648-4160

Téléphone :

Télécopieur :

Groupe Océan

Président directeur général :

Adresse :

→ Gordon Bain
105, Abraham-Martin, suite 500
C.P. 1963, Terminus Québec
Québec (Québec) G1K 7M1
(418) 694-1414
(418) 692-4572

Téléphone :

Télécopieur :

Garde côtière canadienne

Directeur régional :

Adresse :

→ Jean-Claude Boivin
101, boulevard Champlain, 2^e étage
Québec (Québec) G1K 7Y7
(418)648-4914

Téléphone :

Télécopieur :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Québec métropolitain

Présidente :

Vice-président directeur général :

Adresse :

Françoise Mercure
→ Alain Kirouac
17, rue Saint-Louis
Québec (Québec) G1R 3Y8
(418) 692-3853
(418) 694-2286

Téléphone :

Télécopieur :

Vivre en ville

Président directeur général :

Adresse :

→ Jérôme Vaillancourt
1085, avenue Sallabery, bur. 313
Québec (Québec) G1R 2V7
(418) 522-0011
(418) 533-7555

Téléphone :

Télécopieur :

Comité des citoyens du Vieux-Québec

Présidente : → Christine Gosselin
Adresse : 56, rue Saint-Pierre
C.P. 600, Succursale Haute-Ville
Québec (Québec) G1R 4S2
Téléphone : (418) 692-0814
Télécopieur : (418)

Comité des citoyens de Notre-Dame-des-Victoires / Vieux-Port

Président : Jacques Lévesque
Adresse :

Téléphone : (418)
Télécopieur : (418)

ZIP de Québec et de Chaudière-Appalaches

Président : Léonce Naud
Coordonnatrice : → Hamida Hassen-Bey
Adresse : 295, boul. Charest Est, bur. 099
Québec (Québec) G1K 3G8
Téléphone : (418) 522-7213
Télécopieur : (418) 648-1934
Courrier électronique : zipquebec@qbc.clic.net

Société de gens de baignade

Géographe : → Léonce Naud
Adresse : 872, avenue Turnbull, #2
Québec (Québec) G1R 2X3
Téléphone : (418) 640-0406
Télécopieur : (418)
Courrier électronique : nau@videotron.ca

Association de protection de la Baie de Beauport

Président : → Daniel Guay
Secrétaire : Georges Cyr
Adresse : 2, rue du Fargi
C.P. 5187
Beauport (Québec) G1E 6P4
Téléphone : (418) 660-0898 président
Téléphone : (418) 528-3818 secrétaire
Courrier électronique : asbb@videotron.ca

Société des parcs de sciences naturelles de Québec (Aquarium)

Directeur général : → Jean-Paul Bédard
Adresse : 8173, avenue du Zoo
Charlesbourg (Québec) G1G 4G4
Téléphone : (418) 622-0313
Télécopieur : (418) 646-9239
Courrier électronique : spsnq@spsnq.qc.ca

Conseil du paysage québécois

Président : → David Belgue
Adresse : 3, rue Vallière
Québec (Québec) G1K 6S9
Téléphone : (418) 692-2607
Télécopieur : (418) 692-1340
Courrier électronique : conseil@paysage.qc.ca

Commission des champs de bataille nationaux

Président : André Juneau
Directeur général : → Michel Leullier
Adresse : 390, rue de Bernières
Québec (Québec) G1R 2L7
Téléphone : (418) 648-3506
Télécopieur : (418) 648-3638

Vélo Québec

Président : Jean-Pierre Fafard
Directeur général : → Jean-François Pronovost
Adresse : La maison des cyclistes
1251, rue Rachel Est
Montréal (Québec) H2J 2J9
Téléphone : (514) 521-8356 ou 1-800-567-velo
Télécopieur : (514) 521-5711
Courrier électronique : velo_quebec@velo.qc.ca

Promo-Vélo

Président : → Louis-H. Campagna
Adresse : C.P. 700, Haute-Ville
Québec (Québec) G1R 4S9
Téléphone : (418) 522-0087
Télécopieur : (418)

Association des coureurs de canot à glace

Président : → Steeve Bélanger
Adresse : 31, Saint-Stanislas, app. 2
Québec (Québec) G1R 4H2
Téléphone : (418) 694-4433
Télécopieur :



Redonner le fleuve
aux Québécois

Présentation du concept d'aménagement du littoral Champlain

Programme des rencontres de concertation avec les organismes qui se sont prononcés lors de la consultation publique

Vendredi 22 mars

9-12 heures :
- installation de la salle ;
- présentation du concept final par les consultants ;
- validation du concept par la Commission et par Génivar (ingénieurs) ;
- coordination et logistique finale des présentations de la semaine ;
+ discussion quai Irving : concept définitif, contrat d'exécution, budget et échéancier.

14-17 heures :
Ministère des Transports
+ Ville de Québec
(Présentation de Réal Lestage, Suzanne Hamel et ingénieurs)

Lundi 25 mars

9-12 heures :
Yacht club de Québec
+ Croisières AML
+ Boulet & Lemelin
(Présentation de Réal Lestage et Suzanne Hamel)

14-17 heures :
Conseil des monuments et sites du Québec
+ Coalition pour l'aménagement du front fluvial de Québec
+ Madame Denise Piché et monsieur Pierre Larochelle
(Présentation de Réal Lestage et Suzanne Hamel)

Mardi 26 mars

9-12 heures :
Administration portuaire de Québec
+ Le groupe Océan (les utilisateurs du port de Québec)
+ Garde côtière canadienne
+ Chambre de Commerce et d'Industrie du Québec métropolitain
(Présentation de Suzanne Hamel et Vincent Asselin)



Redonner le fleuve
aux Québécois

Présentation du concept d'aménagement du littoral Champlain

Programme des rencontres de concertation avec les organismes qui se sont prononcés lors de la consultation publique (suite)

Mardi 26 mars

14-17 heures : Vivre en ville (coalition d'organismes)
+ Comités de citoyens du Vieux-Québec et de Notre-Dame-des-
Victoires / Vieux-Port
(Présentation de Suzanne Hamel et Vincent Asselin)

Mercredi 27 mars

9-12 heures : ZIP de Québec et de Chaudière-Appalache
+ Société des gens de baignade
+ Association de protection de la baie de Beauport
(Présentation de Suzanne Hamel et Vincent Asselin)

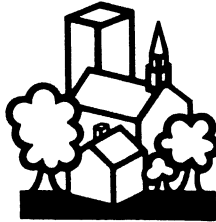
14-17 heures : Société des Parcs de Sciences naturelles de Québec (Aquarium)
+ Conseil du paysage québécois
+ Commission des champs de bataille nationaux
(Présentation de Suzanne Hamel)

Mardi 2 avril

14-17 heures : Vélo Québec
+ Promo vélo
+ Association des coureurs de canot à glace
(Présentation de Suzanne Hamel et Vincent Asselin)

Jeudi 4 avril

9-12 heures : - bilan des rencontres de concertation
- stratégie à adopter en vue de la présentation publique du 6 juin 2002
- mise à jour du programme



C O N S E I L
D E S M O N U M E N T S
E T S I T E S D U
Q U É B E C

Québec, le 30 avril 2002

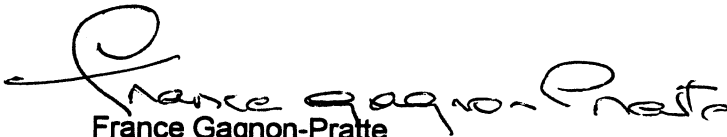
Monsieur Marc Bertrand
Secrétaire du comité de suivi
Aménagement du littoral Champlain
Commission de la capitale nationale du Québec
Édifice Hector-Fabre
525 boulevard René-Lévesque Est, RC
Québec G1R 5S9

Objet : Commentaires sur la présentation du concept d'aménagement du littoral
Champlain

Monsieur Bertrand,

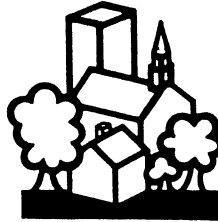
Vous trouverez ci-joint le document faisant état des commentaires du Conseil des monuments et sites du Québec sur le concept préliminaire d'aménagement du littoral nord du fleuve Saint-Laurent, présenté par madame Suzanne Hamel et monsieur Réal Lestage le lundi 25 mars dernier.

En espérant que la Commission de la capitale nationale du Québec et le consortium Gauthier Daoust Lestage Inc, William Asselin Ackaoui et Option Aménagement accueilleront favorablement ces commentaires, je vous prie d'agréer, monsieur Bertrand, l'expression de mes salutations respectueuses.


France Gagnon-Pratte
Présidente

Copie conforme :

- Jérôme Vaillancourt, directeur général Vivre en Ville
- David Belgue, président Conseil du paysage québécois
- Françoise Sorieul, présidente Comité de citoyens du Vieux-Québec
- Hamida Hassen-Bey, coordinatrice Comité ZIP Québec/Chaudière-Appalaches
- Léonce Naud, président Société des gens de baignade



C O N S E I L
D E S M O N U M E N T S
E T S I T E S D U
Q U É B E C

CONSEIL DES MONUMENTS ET SITES DU QUÉBEC

PROJET DE MISE EN VALEUR DU LITTORAL
NORD DU FLEUVE SAINT-LAURENT

Présentation du concept d'aménagement du littoral Champlain

Commentaires présentés

À la Commission de la capitale nationale du Québec
Au consortium Gauthier Daoust Lestage Inc.,
William Asselin Ackaoui et
Option Aménagement

30 avril 2002

Lors de la première consultation publique, le Conseil des monuments et sites du Québec s'est félicité de la tenue d'un tel événement puisqu'il est convaincu de l'important impact qu'aura la réalisation du projet d'aménagement du littoral.

Lors du dépôt de son mémoire, le Conseil a précisé un certain nombre d'avis et a émis des commentaires dans le but d'assurer un aménagement respectueux et à la hauteur de la très grande valeur intrinsèque du site. En effet, ce dernier est constitué de certains éléments qui caractérisent l'identité de la ville de Québec : la falaise, les ponts de Québec et Pierre-Laporte, la maison des Jésuites, les églises Saint-Michel et Notre-Dame-de-la-Garde sans oublier l'élément sans doute le plus important, le fleuve.

Pour cette raison, le Conseil des monuments et sites du Québec est heureux d'avoir pu participer à cette seconde phase de consultation restreinte même s'il considère comme fondamental la diffusion de l'information et la consultation du grand public. C'est pourquoi, il se félicite également de la tenue d'une séance d'information prévue au mois de juin. Par ailleurs, le Conseil continue de penser qu'un tel projet, dont l'envergure est indéniable, nécessite un processus d'encadrement et de consultation pour toute la période d'élaboration du projet. Il est donc fortement conseillé à la Commission de la capitale nationale du Québec de continuer dans cette voie pour les prochaines étapes de conception, à des échelles d'interventions plus détaillées.

Suite à la rencontre du 25 mars dernier, lors de la présentation du concept préliminaire d'aménagement, le Conseil souhaite vous faire part à nouveau de quelques éléments de réflexion qui étaient déjà présents dans le mémoire déposé en novembre 2000.

Dans un premier temps, il faut garder à l'esprit, pour l'aménagement de cette partie de littoral, combien la valeur de l'eau, la présence du fleuve est importante tant dans sa signification que dans son usage. C'est pourquoi, si l'objectif est bel et bien de « redonner le fleuve aux Québécois », il faut prévoir non seulement une récupération des rives pour une appropriation de la population mais aussi des liens et des équipements en relation directe avec l'utilisation du cours d'eau. Ainsi, lors des étapes ultérieures de conception, il faudra impérativement privilégier des activités nautiques et les infrastructures en conséquence pour tous les types d'embarcations.

D'ailleurs, au sujet de la récupération des rives, le Conseil a toujours recommandé le principe selon lequel aucun développement ou aménagement ne devrait prendre place sur les berges s'il ne requiert pas les avantages de cette localisation. En outre, pour prévoir l'implantation d'équipements sur le littoral, la contamination des sols trop élevée pour accueillir des fonctions publiques, le débordement des eaux usées dans le fleuve, l'érosion et le décrochement de la falaise sont autant de problèmes qu'il faudra au préalable résoudre. Lors de notre rencontre, aucune action ou décision n'a été évoquée pour résoudre ces aspects du projet.

En ce qui concerne l'emprise du boulevard et de l'autre barrière infranchissable que constitue la voie ferrée, le Conseil avait préconisé la réduction de l'emprise et le déplacement du boulevard dans le but de dégager le plus d'espace possible près des berges. Dans cette même optique, il était aussi conseillé de faire suivre la voie ferrée le long du boulevard. Nous avons pu constater qu'à plusieurs endroits, il était projeté de déplacer ces deux barrières infranchissables. Aussi, le Conseil ne peut-il qu'encourager la proposition faite au ministère des Transports du Québec d'envisager une utilisation variable de l'artère urbaine selon les besoins de circulation les semaines et les fins de semaines. Cependant, pour garantir le succès d'une telle entreprise, il faut absolument autoriser le stationnement le long de l'artère la fin de semaine en même temps qu'une réduction de la vitesse maximum autorisée. Quant au caractère attribué à la nouvelle artère, le Conseil se félicite que les concepteurs se soient détournés de l'idée d'un parcours cérémoniel au profit d'un usage quotidien pour toute la population.

D'un point de vue du respect de la valeur patrimoniale du site et de ses composantes, le Conseil des monuments et sites du Québec s'interroge toujours et regrette les limites imposées au projet d'aménagement du littoral puisque celui-ci s'arrête à la hauteur de la Place-Royale et qu'il occulte tout à fait des lieux, par ailleurs publics, d'une grande signification comme la Pointe-à-Carcy ou encore le bassin Louise. Or, par une observation élémentaire, il est facilement observable que ces derniers comptent parmi les lieux les plus fréquentés et appréciés du public durant la saison chaude (du fait de la présence de fontaines, des petits bassins d'eau à la Pointe-à-Carcy et du passage de la piste cyclable). Par conséquent, pour garantir une communication de qualité entre ces espaces publics existants et les aménagements futurs, il serait donc plus que pertinent

de les inclure dans la réflexion. Cela permettrait également d'assurer leur avenir de lieux publics.

Par ailleurs, dans la proposition préliminaire d'aménagement, il a semblé au Conseil que le quartier Cap-Blanc jusqu'à la Place-Royale n'avait pas reçu toute l'attention qu'il mérite en tant qu'élément construit de grande valeur patrimoniale¹. Aussi, le Conseil souhaite-t-il rappeler brièvement que le quartier Cap-Blanc représente un village historique linéaire qu'il convient de mettre en valeur de manière souple et légère afin de conserver la vue sur les bâtiments anciens et de rendre visuellement plus intéressant le parcours le traversant. Il ne serait donc pas question de faire ce que la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal préconisait dans son rapport de septembre 2000.

Finalement, si le Conseil s'avoue plutôt satisfait de l'orientation préliminaire donnée au projet, il trouve néanmoins que certains points mériteraient d'être approfondis. Outre ceux mentionnés précédemment, ajoutons quelques autres problématiques comme les liens transversaux avec la Haute-Ville nécessaires à l'appropriation de l'espace, la conservation et la mise en valeur des perspectives visuelles remarquables tout le long du parcours ainsi que la juste anticipation des besoins créés par l'aménagement. Il faudrait également être des plus vigilants quant à la proposition d'aménager un front bâti au pied de la côte de l'Église (projet des « Terrasses du littoral »).

Le Conseil des monuments et sites du Québec espère que ces commentaires vous permettront de bonifier plus encore votre proposition préliminaire pour la présentation au grand public du mois de juin 2002 ; présentation à laquelle le Conseil des monuments et sites du Québec ne manquera pas d'assister.

1. Une étude sur le patrimoine du quartier vient tout juste d'être déposée à la Ville de Québec : Patri-Arch, Patrimoine du quartier Cap-Blanc, Québec, Service de l'aménagement du territoire, Division design, architecture et patrimoine, avril 2002 (4 volumes).



VIVRE EN VILLE

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS
POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN
RURAL ET VILLAGEOIS VIABLE

Tel : 1-418-522-0011

Fax : 1-418-522-7555

1085, Av. Salaberry

Bureau 313

Québec (Québec) G1R 2V7

Projet de réaménagement du boulevard Champlain

**Recommandations suite à la rencontre du 26 mars 2002 organisée par Marc Bertrand,
Direction de l'aménagement et de l'architecture de Commission de la Capitale Nationale**

Le projet de réaménagement qui nous a été présenté montre une réelle sensibilité quant à la création d'un environnement paysager ayant des qualités scéniques indéniables pour une utilisation longitudinale du corridor. La ré-interprétation, la nostalgie que suggère les images passées des bords du fleuve semblent également contribuer largement à la recréation des ambiances. Cette sensibilité aux activités qui ont façonné notre relation avec le fleuve devrait également rendre perceptible que des interventions comme la création de la marina de Sillery sont responsables de la disparition de la plage de l'Anse au Foulon et plus largement de cette lente privation de l'espace qui n'est plus acceptable et qui nous permet de nous interroger sur l'intention première de ce projet, redonner le fleuve aux Québécois.

Cet objectif initial, le rétablissement d'un contact, ne nous apparaît que partiellement atteint. La création d'un bassin de baignade est une décision forte qui ne doit pas être isolée. L'aménagement des espaces ouverts, le long du corridor ne peut ainsi se limiter à une occupation des bas-côtés d'un axe urbain dont la nature autoroutière apparaît encore comme la principale entrave à ce projet.

Stigmatiser les connexions et l'accès direct au fleuve

L'articulation du projet autour des connexions entre la Côte de l'Église, la Côte Gilmour, le boulevard Champlain et les autres axes routiers introduisent un rythme et un renforcement des liaisons. S'il faut continuer à parler de séquences le long du fleuve, de telles articulations devraient également se faire autour de liens piétonniers forts entre la haute ville et le littoral. Même si l'exercice semble périlleux, pourquoi ne pas les concevoir d'un point de vue transversal en favorisant un accès physique au fleuve, et ne plus se contenter d'un côtoiement visuel.

Le parc du Bois-de-Coulonge est un espace public propice à la création de ce type de lien. On imagine facilement l'attraction qu'aurait également une promenade longeant la falaise et offrant des points de vue perchés sur le corridor fluvial. L'amélioration de l'escalier du Cap-Blanc ne devrait pas être une supposition mais un impératif constituant le seul lien de franchissement depuis la Côte de la Montagne dans le Vieux-Québec et la Côte Gilmour. Sa mécanisation ou la création d'un autre lien depuis les plaines serait un atout et permettrait également aux cyclistes de l'emprunter facilement.

Des ponts d'accès pour la pêche, pour la mise à l'eau d'embarcations

Malgré les efforts qui sont faits pour inciter la population à fréquenter le secteur du boulevard Champlain, l'accès direct au fleuve reste assez limité. L'implantation des pistes cyclables, la mise en valeur d'espaces naturels et le développement de parcs représentent un attrait intéressant dans une perspective de loisirs, mais améliorent peu le contact direct et la pratique d'activités qui pourraient être exclusifs à ce secteur. Bien qu'il existe des contraintes techniques évidentes à prendre en compte, il serait intéressant de voir dans quelle mesure l'accès physique au fleuve peut être amélioré à différents endroits le long du site concerné, pour favoriser par exemple la mise à l'eau d'embarcations légères (kayaks de mer, planches à voile, etc.) et même la pêche. En plus de profiter du paysage caractérisant le secteur, la population pourrait plus facilement faire un usage direct du fleuve le long de ce site, par exemple avec un accès public à des rampes de mise à l'eau.

Respecter les éléments dominants du corridor fluvial

Le tunnel du viaduc et le lien routier

La présence du viaduc du CN reflète une problématique qui resterait à résoudre dans la mesure où cette structure représente un élément faisant du corridor Champlain d'abord et avant tout un axe de transport. De plus, nous avons des réserves concernant l'idée de faire circuler des piétons dans le tunnel du viaduc. Serait-il envisageable de supprimer le viaduc de façon à aménager une voie ouverte, tout en maintenant une fluidité adéquate au niveau des transports? L'aménagement d'un croisement à ce niveau n'est pas problématique et permettrait de créer un élément additionnel influant sur le trafic. Nous trouvons d'ailleurs intéressant l'idée d'implanter des mesures permettant de réduire la vitesse de la circulation routière.

Si cette approche ne saurait convenir, il serait possible d'envisager l'aménagement d'une promenade suspendue arrimée au flanc du viaduc de façon à offrir une voie d'accès piétonne désenclavant la Pointe-à-Puiseaux. D'ailleurs, il existe une certaine lacune concernant la présence de promenades longilignes au niveau du site.

Le bas de la côte de l'église

Nous avons des réserves concernant l'implantation de 500 places de stationnement qui provoqueraient une détérioration du lien entre le quai Frontenac, le remblai de la Côte de l'Église et l'Église de Colombe qui constitue un élément important de l'environnement bâti du milieu. Les espaces de stationnement devraient être diminués de moitié pour que les utilisateurs du site utilisent majoritairement le transport en commun ou le vélo pour s'y rendre. L'espace ainsi sauvegardé pourrait servir à des fins récréatives.

Concernant l'implantation de bâtiments au pieds de la Côte de l'Église, elle devrait prendre en compte les impacts visuels qui pourraient en découler; la connexion visuelle entre le haut de la falaise et le paysage littoral devrait ainsi être considérée. Des projets de construction peuvent provoquer une rupture dans la continuité d'un corridor qui devrait permettre un contact avec le fleuve de façon continue.

Veiller au prolongement et à la connexion des propositions avec leur environnement urbain

La mise en valeur de systèmes naturels dans la portion ouest du site présente une opportunité intéressante pour sensibiliser et informer la population sur des questions écologiques et environnementales concernant le fleuve. Dans cette perspective, il serait intéressant de voir les possibilités d'établir un lien entre ce type d'initiative et l'Aquarium du Québec, situé à proximité. Il est proposé de faire monter une piste cyclable du secteur Champlain jusqu'à l'Aquarium; est-il envisageable d'établir davantage de liens en impliquant cette institution dans certains projets, même modestes, concernant la mise en valeur de milieux naturels et des initiatives de sensibilisation ou d'interprétation dans le secteur du boulevard Champlain?

Un autre aspect, qui dépasse toutefois les questions de revitalisation du secteur Champlain, est celui de la continuité vers l'ouest. Il serait intéressant de voir comment la connexion entre ce site et la plage Jacques-Cartier peut être améliorée, même à plus long terme.

Concernant la connexion du secteur vers le Vieux-Port, le maintien de la voie ferrée est d'un grand intérêt; une extension vers le Vieux-Port jusqu'au traversier Québec - Lévis serait à envisager. L'aménagement d'une mini-gare faciliterait le transfert de l'autobus du parcours no.1 de la STCUQ vers la navette ferroviaire et le traversier.